

Réunion des trois barreaux à Hangzhou en Chine

CCBE Info

N° 63
Juin 2017

Réunion des trois barreaux à Hangzhou en Chine, du 17 au 19 juin 2017 - Proposition de la Commission européenne sur les intermédiaires en matière de planification fiscale et les obligations de déclaration - Rencontre avec le ministre grec de l'immigration - EU Pro Bono Awards – The Good Lobby - Comité permanent du CCBE - Lutte contre le blanchiment de capitaux - Dialogues déchirés - TRALIM- Fondation européenne des avocats

RÉUNION DES TROIS BARREAUX À HANGZHOU EN CHINE, DU 17 AU 19 JUIN 2017

Chaque année depuis 2004, le CCBE rencontre les barreaux chinois (ACLA) et japonais (JFBA) lors de la « réunion des trois barreaux ». La réunion de 2017 a été organisée par l'ACLA à Hangzhou en Chine. Les trois présidents et leurs vice-présidents ont discuté des problèmes actuels auxquels sont confrontés leurs organisations respectives et des points d'intérêt communs. Cette année, le CCBE, l'ACLA et la JFBA ont discuté de la mondialisation de la profession d'avocat, du travail pro bono, des innovations en matière de legal tech et de l'intelligence artificielle, de la formation des avocats et de la promotion de la

profession d'avocat. L'ACLA était très intéressée par la formation des avocats de la défense afin de préserver la qualité de leur pratique. La JFBA élabore actuellement une stratégie visant à intégrer l'intelligence artificielle aux services juridiques. L'échange d'expériences au cours de la réunion des trois barreaux est toujours enrichissant au fur et à mesure que les sujets abordés deviennent de plus en plus pratiques et pertinents. L'année prochaine, la JFBA organisera la réunion des trois barreaux au Japon.

PROPOSITION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LES INTERMÉDIAIRES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION FISCALE ET LES OBLIGATIONS DE DÉCLARATION

Le 21 juin 2017, la Commission européenne a publié sa proposition sur les intermédiaires en matière de planification fiscale et les obligations de déclaration. Le

CCBE accueille favorablement la proposition, qui énonce l'obligation pour les intermédiaires de divulguer les dispositifs de planification fiscale potentiellement

agressive aux autorités fiscales lorsqu'ils sont impliqués dans de tels dispositifs dans le cadre de leur profession, à moins d'avoir « droit à un secret professionnel en vertu de la législation

nationale de leur État membre ». Dans ce type de cas, l'obligation de déclaration revient aux contribuables, que les intermédiaires doivent informer de cette responsabilité. Pour rappel, l'obligation est limitée

aux situations transfrontalières, à savoir les situations concernant plusieurs États membres ou un État membre et un pays tiers. À cet égard, le comité Déontologie et le groupe de travail Fiscalité se sont réunis le

30 juin pour discuter des détails de la proposition et d'autres mesures possibles du CCBE.

RENCONTRE AVEC LE MINISTRE GREC DE L'IMMIGRATION

Le 22 juin, David Conlan Smyth, président du comité Migration du CCBE, a rencontré le ministre grec de l'immigration, Ioannis Mouzalas, pour discuter du projet des avocats européens à Lesbos. Lors de la réunion, le ministre Mouzalas a remercié le CCBE et le DAV de leur excellent travail dans le cadre du projet et a promis que le projet bénéficierait du soutien continu du gouvernement grec. Le protocole d'accord avec le gouvernement grec devrait être renouvelé au cours des prochaines semaines.



David Conlan Smyth, président du comité Migration du CCBE, et le ministre grec de l'immigration, Ioannis Mouzalas

EU PRO BONO AWARDS – THE GOOD LOBBY

The
GOOD
Lobby

Le 22 juin, le CCBE a participé au lancement des « EU Pro Bono Awards » par [The Good Lobby](#). Le prix met en lumière les projets qui traitent de questions sociales et politiques clés dans l'intérêt du public européen et montre l'engagement de la profession d'avocat et de la société civile à coopérer dans l'intérêt des citoyens à travers toute l'UE. C'est ce que le CCBE a souligné comme étant crucial pour une démocratie et un état de droit fonctionnels, comme en

témoignent par exemple [le projet des avocats européens à Lesbos](#).

Cette année, le lauréat du prix est un projet commun de DLA Piper et de la Clinique de droit de la migration de l'Université libre d'Amsterdam sur l'évaluation de la politique de preuve néerlandaise dans les cas de réunification de familles érythréennes à la lumière de la directive sur la réunification familiale.

COMITÉ PERMANENT DU CCBE

Le comité permanent du CCBE a eu lieu le 30 juin à *The Hotel à Bruxelles*. Le discours d'ouverture a été prononcé par le président de l'Observatoire européen, Louis-Georges Barret. Louis-Georges Barret a présenté le rapport de l'Observatoire européen sur la profession juridique dans sept États membres de l'UE et en a expliqué l'objectif de donner des faits et des statistiques clairs sur la profession d'avocat, obtenus grâce à un processus transparent et rigoureux, afin de bien comprendre et pouvoir analyser la profession en soi ainsi que ses effets externes. Louis-Georges Barret a ajouté que l'Observatoire cherche à

s'élargir en intégrant d'autres États membres dans les prochaines révisions.

Deuxièmement, Djamila Ben-Miloud de la Commission européenne a présenté brièvement la plateforme européenne de formation, qui devrait être lancée d'ici la fin de l'année.

Le prochain comité permanent se tiendra le 15 septembre à Bruxelles.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Panama Papers

Le CCBE a suivi l'évolution de la commission d'enquête du Parlement européen sur le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale (PANA). Le CCBE a préparé et envoyé un document bref et non technique à tous les membres de la commission PANA. Le document a été préparé parce que le CCBE estime qu'à plusieurs occasions lors des diverses audiences de la commission, la profession d'avocat a fait l'objet d'un portrait faussé. Les arguments du document ont été préparés pour aider la commission. Le rapport du Parlement est en cours de préparation et un projet est prévu d'ici le 10 juillet,

avec des amendements possibles jusqu'au 26 septembre et le vote du projet de rapport est prévu pour le 18 octobre.

Mise à jour sur l'évaluation supranationale des risques

[La Commission a publié son rapport](#) sur l'évaluation supranationale des risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. L'évaluation supranationale des risques est un outil de la Commission requis par le droit de l'UE pour comprendre les risques et élaborer des politiques pour le secteur du droit et d'autres secteurs qui répondent au risque de blanchiment de capitaux et de

financement du terrorisme dans le cadre des activités transfrontalières, c'est-à-dire l'identification, l'analyse et l'évaluation de ces risques. Le rapport de la Commission comprend des recommandations aux États membres sur les mesures adaptées à ces risques pour chaque secteur, y compris le secteur juridique. Les recommandations portent sur les exigences de propriété véritable, le rôle des autorités de contrôle en matière d'inspections thématiques, de formation spéciale et continue pour les entités obligées et de rapports annuels des autorités compétentes/organismes d'autorégulation sur les activités des entités obligées sous leurs responsabilités.

DIALOGUES DÉCHIRÉS

« 23 juin 2016. Bruxelles. Sommet européen. Dans la cité interdite. Après avoir contourné la muraille de chaînes. Une longue marche...

En ma qualité de président du comité Droits de l'homme du Conseil des barreaux européens (CCBE), je suis invité à participer à une partie du dialogue que l'Union européenne entretient avec la Chine sur la question des droits de l'homme.

À ma droite, Ellis Mathews, chef de division au Service européen pour l'action extérieure (E.E.A.S.). Face à lui, Liu Ha, représentante spéciale de la Chine pour les droits de l'homme. Autour de la table, des parlementaires européens, des académiques. Derrière nous, des fonctionnaires européens.

Certaines contributions sont soft. Madame Liu Ha rappelle que la culture chinoise est une culture d'écoute. On se réjouit d'être là ensemble. On souligne l'importance de la réunion. On appelle à un renforcement de la coopération, bien nécessaire dans un monde où des questions comme le développement durable doivent nécessairement être traitées à l'échelle de la planète.

D'autres interventions sont plus offensives. Interpellations directes sur le traitement des minorités ethniques, religieuses, sexuelles, sur la torture, sur la répression des journalistes, des bloggers, ...

Il m'appartient de parler au nom des avocats.

Je rappelle l'origine de notre nom, celui que l'on appelle, l'importance de la contradiction, le caractère essentiel de l'indépendance des juges et des avocats, condition nécessaire de la sécurité juridique, du développement harmonieux d'un peuple. Je dis le rôle des barreaux européens. Sans cesse mettre en question les initiatives législatives, les pratiques de l'exécutif, la jurisprudence des juges. Ici et ailleurs.

Aussi en Chine. Je dénonce, rapport en mains, les nouvelles (novembre 2016) dispositions en matière de contrôle de la profession : l'obligation de s'affilier à un cabinet, d'obtenir une licence, renouvelable chaque année, ce qui permet d'exclure tous ceux qui acceptent une « cause sensible », qu'il s'agisse de contrôle de natalité, d'environnement, de liberté religieuse, de défense des minorités, ..., voire de simple mise en cause de la responsabilité d'un officiel ; l'interdiction de toute expression publique d'une désapprobation du gouvernement ; la participation obligatoire d'un représentant du parti communiste à toute prise de décision d'un cabinet, ... Je demande des explications sur le sort, parmi tant d'autres, de trois de nos confrères emprisonnés, privés de contact avec leur famille, privés du droit d'être défendus par un avocat qu'ils auraient eux-mêmes choisi, devant attendre au moins six mois, parfois plus d'un an, pour se voir notifier les charges retenues contre eux, maltraités, harcelés, torturés... Ils s'appellent Wang Quanzhang, Jiang Tianyong et Xie Yang.

Liu Ha me répond. Le ton monte vite. L'arrogance occidentale, la cécité colonialiste, la paille et la poutre.



Dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur la question des droits de l'homme, Bruxelles

Nos faiblesses en matière d'immigration, de lutte contre la pauvreté, le terrorisme, les droits de douane.

Je réplique. L'avocat écoute. Son client mais aussi son contradicteur. L'avocat parle... À l'Europe aussi nous réclamons des comptes. Exemples faciles : immigration, vie privée, secret professionnel, liberté d'expression. Donnez-nous des faits. Nous écoutons.

Réponse sur la progression du droit pénal et de la procédure pénale, de l'organisation de la profession d'avocat. Silence sur les questions précises. Sauf sur le cas de Xie Yang. Profusion de détails. Invérifiables. Parfois contradictoires. Louanges sur les progrès du système de détention, de prévention de la torture. Affirmation que celle-ci est sévèrement réprimée, que les surveillants sont maintenant surveillés, étroitement. Invitation. Venez voir.

Je remercie mon interlocutrice. Je m'empresse d'accepter son invitation. Je me réjouis qu'elle ait accepté d'entendre la voix d'un représentant des avocats européens. J'aimerais qu'elle accepte d'entendre celle des avocats chinois.

Le débat se poursuit : peine de mort, torture, liberté d'expression, minorités, ...

Après quatre heures de discussion, nous nous quittons. Poignées de mains. Sourires convenus. Promesse de

poursuivre le dialogue. Assurance que l'on répondra à nos questions.

Sentiment mitigé. Certaines O.N.G. avaient invité l'Union à annuler ce dialogue, pointant sa frilosité dans la dénonciation des atteintes aux droits de l'homme, craignant que l'institutionnalisation de ce dialogue ne serve de paravent aux autorités chinoises.

Alors, stop ou encore ? Fallait-il en être ? Avons-nous été manipulés, instrumentalisés ? Derrière ces paroles de façade, pareilles réunions peuvent-elles avoir un impact positif pour les défenseurs des droits de l'homme en Chine ?

Je ne me sens pas capable d'apporter une réponse définitive à ces questions. Y en a-t-il une, d'ailleurs ? Ne doivent-elles pas être constamment réévaluées ? Casser les ponts n'est pas nécessairement l'option la plus efficace. Mais il faut veiller à ne pas légitimer, au nom d'une sorte de real politik, d'insupportables violations des droits les plus fondamentaux.

Luttons. >>

Patrick Henry,
président du comité droits de l'homme du CCBE

TRALIM- FONDATION EUROPÉENNE DES AVOCATS

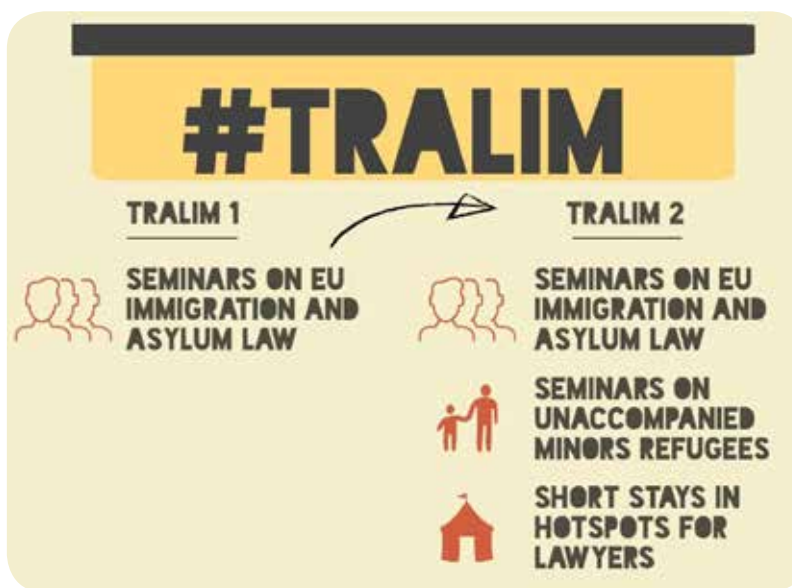
La Fondation européenne des avocats, en partenariat avec le barreau espagnol, le barreau d'Athènes, le barreau italien, la Law Society d'Irlande et les conseillers juridiques polonais, a mis en œuvre le projet TRALIM au cours des 12 derniers mois. TRALIM est un projet de formation des avocats sur le droit européen de l'immigration et d'asile (Training of lawyers on the European law relating to immigration and asylum) financé par la DG Justice. La principale réussite du projet a été de former plus d'avocats que prévu (150 avocats au lieu de 130 prévus par la Commission européenne) pour un coût inférieur (des économies de 20 % ayant été réalisées par rapport au budget prévisionnel) tout en assurant une formation de haute qualité, une organisation harmonieuse des quatre événements de formation et la haute satisfaction des participants et des intervenants qui y ont participé avec enthousiasme (taux de satisfaction moyen de 4,22/5).

Ce projet représente une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties directement ou indirectement concernées. Tout d'abord, 150 avocats des pays partenaires ont reçu une formation de qualité de

la part d'intervenants disposant d'une grande expérience en matière d'immigration et d'asile. Les avocats ont également eu l'occasion de connaître davantage le cadre juridique et les procédures d'autres pays et d'échanger expériences et cartes de visite avec leurs homologues de ces autres pays. Les 150 avocats qualifiés connaissent désormais davantage la législation européenne en matière d'immigration et d'asile, ce qui les met en mesure d'offrir de

pour leurs membres, tout en disposant d'une maîtrise sur le processus de sélection des intervenants et participants nationaux.

Les aspects juridiques liés à la crise actuelle des réfugiés continueront d'être une question importante pour l'UE et pour les avocats exerçant dans les États membres de l'UE dans les années à venir. Par conséquent, grâce au succès du projet TRALIM, la Fondation travaille actuellement à une continuation du projet, qui vise à élargir le nombre d'avocats formés. Ce nouveau projet comprendra en outre des séminaires supplémentaires sur le sujet des migrants mineurs non accompagnés. Une nouvelle composante est également envisagée : l'inclusion de fonds pour que certains avocats participants se rendent dans des hotspots de migration pendant un court laps de temps. Ces avocats pourront ainsi se familiariser avec la situation dans les hotspots et apprendre des avocats locaux qui y représentent les migrants. Le projet de continuation sera présenté à l'UE afin d'en obtenir le financement, et il montrera l'engagement des avocats de l'UE à protéger les droits des migrants.



meilleurs conseils à leurs clients dans le traitement de tels cas. Grâce à un effet multiplicateur, les avocats bien formés pourraient devenir à leur tour formateurs au niveau national et diffuser les connaissances qu'ils ont acquises au cours des séminaires TRALIM. De plus, les barreaux partenaires ont eu grâce à ce projet l'occasion unique d'organiser des activités de formation à coût réduit

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 8-9/08** Réunion L4 à New York
- 10-15/08** Réunion annuelle de l'ABA à New York
- 28/08-1/09** Conférence annuelle de l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA) à Tokyo
- 15/09** Comité permanent du CCBE à Bruxelles
- 25/10** Journée européenne des avocats